

RAPPORT  
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

**RAPPORT 21/20/03/VDV**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL -  
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE - SERVICE GESTION  
LOCAUX SCOLAIRES COORDINATION TECHNIQUE ET NUMERIQUE -  
Approbation d'une affectation d'autorisation de programme pour l'acquisition de  
vidéoprojecteurs dans les écoles primaires et son financement.**

21-36681-DEJ

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Par délibération du 5 octobre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la création de groupes de travail afin d'engager une première étape dans la refondation de nos écoles publiques. Ces groupes sont composés d'élus, de membres des services de la Direction Education Jeunesse, de représentants de la communauté éducative et d'usagers (représentants de parents d'élèves et de l'Éducation Nationale).

L'une des premières actions de ce groupe de travail a été d'adresser un questionnaire en ligne à toutes les écoles publiques marseillaises afin de recueillir leurs besoins et leurs idées.

A l'issue des consultations menées en parallèle auprès des syndicats d'enseignants, de collectifs et d'une première lecture des résultats de l'enquête, il en ressort d'ores et déjà une très forte demande d'équipement en vidéoprojecteurs par classe.

La municipalité souhaite donc doter l'ensemble des classes élémentaires d'un vidéoprojecteur et équiper l'ensemble des écoles maternelles d'un vidéoprojecteur : 2 500 classes ou salles seraient concernées par ce dispositif.

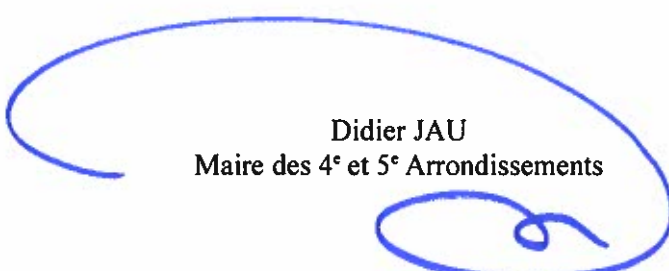
Dans le même temps, un appel à projets a été lancé par le Ministère : "Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires" qui vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

LE CONSEIL DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
DELIBERE

**ARTICLE 1**

Sont approuvées l'opération d'acquisition de vidéoprojecteurs pour l'ensemble des classes des écoles élémentaires et d'un vidéoprojecteur par école maternelle ainsi que l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse année 2021 à hauteur de 8 400 000 Euros.

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements



# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE - SERVICE GESTION LOCAUX SCOLAIRES COORDINATION TECHNIQUE ET NUMERIQUE - Approbation d'une affectation d'autorisation de programme pour l'acquisition de vidéoprojecteurs dans les écoles primaires et son financement.**

21-36681-DEJ

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge de l'éducation, des cantines scolaires, du soutien scolaire et des cités éducatives et de Monsieur l'Adjoint en charge du Plan Ecole, du Bâti, de la Construction, de la Rénovation et du Patrimoine scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°20/0309/ECSS du 5 octobre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la création de groupes de travail afin d'engager une première étape dans la refondation de nos écoles publiques. Ces groupes sont composés d'élus, de membres des services de la Direction Education Jeunesse, de représentants de la communauté éducative et d'usagers (représentants de parents d'élèves et de l'Éducation Nationale).

Un groupe de travail placé sous la direction conjointe de Monsieur l'Adjoint en charge de l'Éducation, des cantines scolaires, du Soutien Scolaire et des cités éducatives et de Monsieur l'Adjoint en charge du plan école, du bâti, de la construction, de la rénovation et du patrimoine scolaire a été mandaté pour proposer des pistes d'évolution sur les moyens pédagogiques et sur le déploiement d'un plan numérique dans les écoles publiques avec les acteurs de terrain qui sont les premiers utilisateurs des moyens mis à disposition par la Ville pour réaliser les missions d'enseignement public.

L'une des premières actions de ce groupe de travail a été d'adresser un questionnaire en ligne à toutes les écoles publiques marseillaises afin de recueillir leurs besoins et leurs idées.

A l'issue des consultations menées en parallèle auprès des syndicats d'enseignants, de collectifs et d'une première lecture des résultats de l'enquête, il en ressort d'ores et déjà une très forte demande d'équipement en vidéoprojecteurs par classe. En effet, le vidéoprojecteur offre la possibilité de mettre en place une pédagogie dynamique à partir de supports de qualité (images, vidéos, texte, sons, logiciels...) qui permettent d'enrichir considérablement les séances présentées aux élèves.

La municipalité souhaite donc doter l'ensemble des classes élémentaires d'un vidéoprojecteur et équiper l'ensemble des écoles maternelles d'un vidéoprojecteur : 2 500 classes ou salles seraient concernées par ce dispositif.

La solution technique retenue est l'installation d'un vidéoprojecteur courte focale, au mur, avec une projection sur le tableau blanc permettant ainsi, d'écrire sur l'image projetée. Le vidéoprojecteur, courte focale, présente aussi l'avantage d'être de meilleure qualité qu'un vidéoprojecteur classique, et l'ombre portée est très limitée. Ce projet d'ampleur permettra également d'équiper l'ensemble des classes élémentaires en prises réseau.

Dans le même temps, un appel à projets a été lancé par le Ministère : "Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires" qui vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

Afin de répondre progressivement à ces besoins, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'opération d'acquisition de vidéoprojecteurs pour l'ensemble des classes des écoles élémentaires et d'un vidéoprojecteur par école maternelle ainsi que l'affectation de l'autorisation de programme correspondante, pour un montant de 8 400 000 Euros et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à candidater pour cet appel à projets. D'une manière plus large, il convient de solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles, auprès des différents partenaires et notamment auprès de l'État, mais aussi du FEDER et du financement politique de la Ville.

Le projet d'équipement en vidéoprojecteurs représente un véritable effort financier pour la Ville de Marseille et ce faisant, rappelle notre ambition pour la jeunesse de Marseille et notre priorité l'école publique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA DELIBERATION N°20/0309/ECSS DU 5 OCTOBRE 2020  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

- ARTICLE 1** Sont approuvées l'opération d'acquisition de vidéoprojecteurs pour l'ensemble des classes des écoles élémentaires et un vidéoprojecteur par école maternelle ainsi que l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse année 2021 à hauteur de 8 400 000 Euros.
- ARTICLE 2** La dépense correspondante sera imputée sur le budget de la Ville, au titre des exercices 2021 et suivants.
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire, ou son représentant, est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles pour l'acquisition d'équipements numériques pour les écoles primaires publiques auprès des différents partenaires et notamment auprès de l'Etat, mais aussi du FEDER et du financement politique de la Ville.
- ARTICLE 4** Monsieur le Maire, ou son représentant, est habilité à signer les conventions nécessaires et tout document afférent.

**Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil Municipal  
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DE  
L'ÉDUCATION, DES CANTINES SCOLAIRES,  
DU SOUTIEN SCOLAIRE ET DES CITÉS  
ÉDUCATIVES  
Signé : Pierre HUGUET**

**MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU PLAN  
ECOLE, DU BÂTI, DE LA CONSTRUCTION, DE  
LA RÉNOVATION ET DU PATRIMOINE  
SCOLAIRE  
Signé : Pierre-Marie GANOZZI**